



Mâcon, le 15 octobre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### DEMANDE D'APPORT DE TRÉSORERIE REMBOURSABLE POUR UN VERSEMENT EN DÉCEMBRE 2015

Dans la très grande majorité des Etats membres, la mise en œuvre de la PAC ne permettra pas le versement des aides prévues en décembre. Dans ce contexte exceptionnel et afin de ne pas pénaliser les agriculteurs dont beaucoup souffrent de la crise des marchés agricoles, le gouvernement a décidé de compléter le dispositif d'apport de trésorerie par un deuxième versement. Celui-ci interviendra le 1<sup>er</sup> décembre 2015. **Le total des deux versements représentera pour chaque agriculteur de l'ordre de 95% des montants d'aides PAC versées en 2014.**

Une première demande était possible jusqu'au 20 août 2015 pour un premier versement qui a eu lieu début octobre.

**Si vous avez fait la demande d'apport de trésorerie avant le 20 août :**

un complément de trésorerie sera versé automatiquement début décembre sans demande complémentaire.

**Si vous n'avez pas engagé cette démarche pour le premier apport de trésorerie :**

vous pouvez déposer une nouvelle demande au plus tard le 31 octobre 2015 pour obtenir le versement de l'avance de trésorerie début décembre.

Un formulaire de demande a été envoyé aux exploitants concernés. Néanmoins, si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui vous aidera à établir cette demande : DDT - Pôle surface : tél. 03 85 21 16 48.

**Cette demande est particulièrement importante pour percevoir l'apport de trésorerie remboursable sans attendre le versement des aides PAC prévu au cours du premier trimestre 2016.**

---



**Contacts :**

**- Service de la communication interministérielle (SCI)**

[sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr)

[regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr)

[xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr)

[annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr)

**Direction départementale des Territoires**

**- service de l'Économie agricole - unité Aides Directes - Pôle DPU**

**☎ 03.85.21.16.48**

**[ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr)**